

**SOCIETE D'ARCHITECTES HOET+MINNE**  
Monsieur Jean MASSA  
Rue des Champs Elysées, 64  
B-1050 BRUXELLES

V/réf. : /  
N/réf. : AVL/cc/BXL-2.1008/s. 397  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place Van Gehuchten, 4. Hôpital Brugmann.  
Projet d'extension du Centre de Traumatologie et de Réadaptation (CTR).

En réponse à votre lettre du 28 août 2006, sous référence, réceptionnée le 29 août, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 6 septembre 2006 concernant l'objet susmentionné.

Dans l'avis de principe qu'elle avait rendu le 5 janvier 2006 à la demande des auteurs de projet, la CRMS avait déconseillé la réalisation d'un objet convexe et autonome, se démarquant volontairement de son environnement. Cet aspect a été pris en compte dans la nouvelle proposition. Toutefois, cette observation de la CRMS était formulée dans le cadre d'une remarque plus globale. En effet, la Commission avait fortement insisté sur l'impact qu'aurait la nouvelle construction sur les vues et perspectives depuis l'extérieur du site :

« ... vu depuis la ville (place Van Gehuchten), ce nouveau pavillon occupera un emplacement stratégique et très en vue, du côté droit de l'entrée principale, d'où il surplombera le mur d'enceinte. La CRMS demande de poursuivre la réflexion en prenant cet aspect en compte. La morphologie du nouveau bâtiment doit être réfléchie non seulement par rapport à son propre programme, mais aussi par rapport à la composition urbanistique globale de l'entrée vue depuis l'extérieur. Un équilibre ou un dialogue est à rechercher entre la maison du directeur (qui ponctue l'enceinte du côté gauche de l'entrée) et ce nouveau volume (qui caractérisera le côté droit). »

En d'autres termes, la présence du bâtiment sur le site (depuis l'extérieur) aurait dû être étudiée dans ses relations avec la maison du directeur, avec l'entrée et avec le mur – et ce aussi bien du point de vue de la volumétrie que des matériaux.

Or, les documents introduits ne documentent aucunement cette préoccupation. Le fait que les plans d'implantation et les élévations ne représentent ni les bâtiments d'entrée, ni la maison du directeur dont le nouvel édifice constituera le contrepoint vient malheureusement confirmer que cette problématique n'a pas été étudiée. Depuis la place Van Gehuchten, l'extension du CTR risque d'apparaître comme un immeuble-barre et son articulation sur l'ensemble se fait par l'intermédiaire d'un appendice technique et d'un escalier de secours ! Le gabarit de deux niveaux, initialement prévu dans l'avant-projet examiné précédemment par la CRMS, n'a pas été respecté : un niveau semi-enterré a été ajouté et le bâtiment est serti dans une sorte de « cadre » technique qui surélève et qui allonge encore l'ensemble.

La CRMS estime qu'il n'est pas pertinent de reporter la solution de ces problèmes importants au seul moment de l'introduction de la demande de permis d'urbanisme. Elle demande aux auteurs de projet de poursuivre leur réflexion sur l'inscription de l'édifice dans le site qui constitue l'enjeu essentiel du présent projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. (Guy Conde Reis)